



# Procès-verbal du Conseil Académique Du 02 mars 2023

Le mardi 02 mars 2023 à gHoo  
Liste d'émargement

	Nom	Prénom	Quorum	SIGNATURE
	GEOFFROY	Michel	1	P
Collège A : 14	AUORE	Guylène	1	P
	BANCE	Philippe	1	P
	CHALI	Jean-Georges	1	A
	CORDEL	Nadège	1	P
	DAVID	Carine	1	A
	DRAME	Moustapha	1	Procuration C.ROSS
	FLORY	Anny	1	P
	GASPARD	Sarra	1	Procuration A.FLORY
	INAMO	Jocelyn	1	A
			1	
	JOSEPH	Philippe	1	P
	MOPHOU	Gisèle	1	P
	ROOS	Christophe	1	P
	SOUBDHAN	Ted	1	P
Collège B : 10	CASSIN	Laura	1	P
	COUDEVILLE	Guillaume	1	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	1	A
	GROS-DESORMEAUX	Jean-Raphael	1	A
	JOACHIM	Jean-Louis	1	P
	LEBRINI	Mounin	1	P
	LOUIS-ROSE	Carole	1	P
	MANYRI	Laurent	1	P
	PHILIPPON	Melody	1	Procuration C.LOUIS-ROSE
	ROGERS	Dominique	1	P
	Collège C : 4	CORBIN	Elsa	1
DUBOST		Isabelle	1	P
LAWRENCE		Génica	1	Procuration S.MATHOURAPARSAD
MATHOURAPARSAD		Sébastien	1	P
Collège D : 2	BELLANGER	Jean-Pierre	1	Procuration M.RAMASSAMY
	RAMASSAMY	Mickaëlle	1	P
Collège E	LÉTIN	Grégory	1	P
	MARTY AUGUSTIN-LUCILE	Gilian	1	P
	PLACIDE	Patrick	1	A
	SIARRAS	Patrick	1	P
Collège : BIATSS	FAURE	Agnès	1	Procuration I.DUBOST
	GILLOT	Michelle	1	P
	JEAN-BAPTISTE	Pascale	1	P
	MAMES	Patricia	1	P
	NAIGRE	Rose-Marie	1	P
	ROUYARD	Francky	1	Procuration G.AUORE
Coll : Doct rants	CHAPRON	Stéphane	1	A
	COET	Linda	1	P
Collège : Étudiants	AGRIODOS	Euzanne	1	Procuration S.HAUTERVILLE
	ARTIGNY	Coralie	1	Procuration L.MANYRI
	BAUDIN	Salomé	1	A
	BAYBAUD	Marc-Olivier	1	A
	COUFFE	Alexy-Kanel	1	A
	HAUTERVILLE	Stacy	1	P
	LARECHE	Darnley	1	A
	MARIN	Lucas	1	A
	PRUDENT	Aurélié	1	A
	RAPHAEL	Weni	1	A
	RINALDO	Ethan	1	Procuration G.AUORE
	RIPPON	Carl	1	Procuration S.HAUTERVILLE
	Pers. Ext	BELLEMARE	Roland	1
BESSADA		Catherine	1	A
EL GANAOU		Mohammed	1	A

	HO HIO HEN	Catherine	1	Procuration P.JEAN-BAPTISTE
	LOUVET	Sandrine	1	A
	MARVILLE	Michel	1	A
	OZIER-LAFONTAINE	Harry	1	Procuration G.MOPHOU
	VEGA-RUA	Anubis	1	P
<b>TOTAL</b>			62	

Ordre du jour :

- 1) Propos liminaires du président
- 2) Affaires ressources humaines
  - a) Campagne complémentaire 2<sup>nd</sup> degré
  - b) Campagne ATER
  - c) Critères relatifs aux congés pour projet pédagogique
  - d) Lignes directrices de gestion– RIPEC 2023
  - e) Lignes directrices de gestion – promotion interne des MCF
- 3) Questions diverses

## ***Ouverture de la séance à 09h05***

### **[Vérification du quorum]**

#### **Monsieur le Président**

Chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Avez-vous fini de faire signer sur le pôle Martinique ?

#### **Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle 972**

Bonjour Monsieur le Président. Bonjour à tous. Pour l'instant nous avons 12 présents ou représentés.

#### **Monsieur le Président**

Il y a 21 dans la salle du conseil en Guadeloupe. Cela fait un total de 33. Nous avons le quorum qui est à 32. On fera signer au fur et à mesure que les collègues arriveront, on va tout de même démarrer car on a beaucoup de conseils qui s'enchaînent.

Nous allons rentrer, si vous le voulez bien, directement dans le vif du sujet.

### **[Questions diverses]**

#### **Monsieur le Président**

Je vais commencer par recueillir vos questions diverses s'il y en a. Il n'y en a pas en Guadeloupe. En Martinique ?

#### **Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle 972**

Il n'y en a pas en Martinique.

Nous passons à 14 présents ou représentés, Monsieur le Président.

#### **Monsieur le Président**

Très bien. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

## **1) Propos liminaires du président**

### **[Pas de propos liminaires]**

## **2) Affaires ressources humaines**

### **a) Campagne complémentaire 2nd degré**

#### **Monsieur le Président**

Nous démarrons directement avec le point qui concerne les ressources humaines et la campagne du second degré. Vous avez reçu un tableau qui récapitule les quatre emplois qui sont demandés au concours avec les fiches de poste correspondantes. Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur LÉTIN.

#### **Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS**

Dans les colonnes, on ne sait pas s'il s'agit de Guadeloupe ou de Martinique.

#### **Monsieur le Président**

Le SUAPS est un service commun. Après, les collègues sont positionnés soit en Martinique, soit en Guadeloupe. On n'a pas à présenter cette information puisque c'est un service commun. En revanche, concernant l'autre information, il s'agit de l'IUT de Guadeloupe. Vous avez raison sur ce point.

D'autres questions ou remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote pour valider cette publication de quatre emplois.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Merci beaucoup. Unanimité.

## **b) Campagne ATER**

### **Monsieur le Président**

Le point suivant concerne la campagne ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche). Je souhaite apporter une modification sur le tableau qui vous a été transmis. Il s'agit d'un retrait de deux emplois, pour lesquels il n'y aura donc pas de vote. Il s'agit des lignes 46 et 47 du tableau qui concernent l'UFR SEN sur les supports PR 0080 et ATER 0450. La raison de cette suppression de ligne est la suivante : j'ai reçu un courrier de la directrice du département de biologie de l'UFR SEN, il apparaît qu'elle n'avait pas transmis ces documents à la faculté, donc au doyen ou à son administration, et que ce document comporte des erreurs qui ont été identifiées. Ces documents ont été transmis directement par un enseignant-chercheur à la direction de l'UFR SEN. J'ai vérifié ces informations auprès de la direction de l'UFR SEN qui a confirmé que, dans la mesure où il n'est pas possible de tolérer ce genre de pratiques parce que si chaque enseignant-chercheur envoie ses fiches de poste, je ne sais pas comment va faire pour faire le tri. Il y a un chemin administratif à observer. C'est la direction des départements et/ou des laboratoires qui transmet les fiches de poste aux directeurs-rices de composantes. Ce ne sont pas des démarches particulières et anarchiques. Ces deux emplois sont retirés des tableaux, on ne votera pas dessus.

### **Madame Anny FLORY, PR**

Monsieur le Président ?

### **Monsieur le Président**

Oui, Madame FLORY.

### **Madame Anny FLORY, PR**

Je suis étonnée parce que le conseil d'UFR a voté ces deux supports.

### **Monsieur le Président**

Non seulement le conseil d'UFR a voté, mais le conseil de pôle aussi. Le conseil de pôle n'était pas au courant. C'est plus étonnant pour le conseil d'UFR, parce que normalement il y a un contrôle administratif des pièces et l'administration de l'UFR SEN n'aurait pas dû accepter de recevoir un document d'un enseignant-chercheur qui n'a pas de mandat pour transmettre ce type d'éléments. C'est une erreur pour ma part imputable à l'administration, un manque de vigilance tout simplement de l'administration de l'UFR SEN. Donc la demande de publication de ces deux emplois est annulée. Mais je vous confirme en effet qu'ils ont été votés en conseil d'UFR et même en conseil de pôle. Cependant je n'avais pas cette information, je ne sais pas si le pôle l'avait. J'ai eu un courrier de la direction du département de biologie.

Avez-vous des questions sur ce tableau ou cette question qu'on vient d'évoquer ?

Madame FLORY (parlez bien dans le micro).

### **Madame Anny FLORY, PR**

Compte tenu qu'un support de MCF a disparu et que le département de géologie avait demandé un support de MCF pour un poste ATER, je vais m'abstenir pour ce vote.

### **Monsieur le Président**

La politique d'emploi de l'UFR SEN effectivement...

**Madame Anny FLORY, PR**

L'UFR SEN a dit que l'établissement a repris ce support.

**Monsieur le Président**

Je suis très étonné parce que j'ai eu cette question au conseil d'administration et j'ai répondu publiquement (ce sera donc inscrit dans le PV) que l'établissement n'a pas pris le poste. À ma connaissance, cet emploi est vacant et toujours attaché à l'UFR SEN. On a vérifié, le pôle n'a pas redéployé cet emploi vers une autre composante.

**Madame Anny FLORY, PR**

D'accord. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

D'autres questions avant de passer au vote ? Monsieur LÉTIN.

**Monsieur Grégory LÉTIN, BIATSS**

Une question de forme. À la ligne 37 et 35, il est indiqué comme appartenant aux mathématiques, alors que c'est informatique, je crois.

**Pôle Martinique**

Excusez-moi, pouvez-vous articuler s'il vous plaît ? On n'a pas bien entendu la réflexion. Merci.

**Monsieur le Président**

Pardon. Comme le micro est plus près de moi (le micro du plafond est celui qui fonctionne mieux), Monsieur LÉTIN a indiqué deux erreurs dans le document, que l'on va corriger, aux lignes 35 et 37. La section CNU et l'intitulé ne correspondent pas. Il conviendra tout de même de vérifier que l'erreur est bien au niveau de l'intitulé et pas de la section CNU. Madame la DRH. On va corriger la colonne qui doit l'être. Je pense que la section CNU est la bonne et que l'intitulé est faux. En tout cas la section 27, c'est de l'informatique et non des maths appliquées. Merci Monsieur LÉTIN pour cette intervention.

D'autres remarques ou questions ? Non, très bien. Nous allons passer au vote pour valider la demande de publication de l'ensemble de ces emplois, qui sera transmise ensuite au conseil d'administration, à l'exception de... Oui ?

**Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle 972**

Excusez-moi, Monsieur le Président, on passe à 17 votants en Martinique.

**Monsieur le Président**

Très bien, merci. Donc, comme je l'ai dit en début de séance, à l'exception des lignes 46 et 47 qui ne figureront pas dans le dans le vote, il n'y a pas à voter pour ou contre, il y a une irrégularité, je les retire du tableau.

À l'exception de ces deux lignes, je vous propose de faire un vote global sur toutes les autres demandes de publications d'emplois ATER pour cette année 2004.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Deux abstentions en Guadeloupe. Vous avez les procurations ?

**Madame Anny FLORY, PR**

J'ai celle de Madame DAVID en Martinique, normalement, et celle de Madame GASPARD.

**Monsieur le Président**

D'accord, elles s'abstiennent avec vous ?

**Madame Anny FLORY, PR**

Oui.

**Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle 972**

On a deux abstentions en Martinique.

**Monsieur le Président**

D'accord. Madame LOUIS-ROSE ?

**Madame Carole LOUIS-ROSE, MCF**

J'ai la procuration de Madame PHILIPPON.

**Monsieur le Président**

Et vous vous abstenez avec elle ?

*[Réponse de Madame LOUIS-ROSE inaudible]*

Cela fait cinq abstentions en Guadeloupe, et trois abstentions en Martinique, c'est ça ? Non, deux abstentions en Martinique ? Pardonnez-moi. Cela fait donc sept abstentions au total.

Qui vote contre ? Pas de vote contre.

La publication de ces emplois est validée, avec sept abstentions.

### **c) Critères relatifs aux congés pour projet pédagogique**

**Monsieur le Président**

Nous passons au point c) sur les critères relatifs aux congés pour des projets pédagogiques. Ce dispositif existe depuis quelques années maintenant. Je vais laisser Madame la directrice des ressources humaines énoncer une présentation succincte.

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Bonjour à tous. Merci Monsieur le Président. Effectivement, nous devons annuellement mener à bien un certain nombre de campagnes, dont la campagne relative aux congés pour projet pédagogique. Comme vous le savez, ce sont des périodes un peu suspendues dans le temps pour accompagner des projets innovants, qui tournent autour de la pédagogie le plus souvent. L'idée est d'arrêter les lignes directrices et nos critères. Pour cette année, nous reprenons à l'identique ce qui a été voté à l'année dernière au sein de l'établissement et nous allons décliner ce processus en parallèle à un autre que vous connaissez aussi bien, qui porte sur le congé pour recherche et conversion thématique (dont on parlera lors d'une prochaine instance). Je pense que vous avez dû prendre connaissance des documents, et donc je me tiens plutôt à votre disposition si vous avez des questions complémentaires.

**Monsieur le Président**

Je crois savoir, Madame la DRH, que ce sont des critères qui avaient déjà été retenus à l'Université des Antilles.

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Tout à fait.

**Monsieur le Président**

Avez-vous des questions sur ce dispositif ou le document qui vous a été transmis ? Monsieur LÉTIN.

**Monsieur Grégory LÉTIN**



Sur le document, en page 2, le chapitre sur *les conditions d'attribution*, deuxième paragraphe, « *Des critères sont présentés au comité technique* ».

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

L'année dernière, le comité technique existait encore, et aujourd'hui, c'est le CSA bien entendu.

**Monsieur Grégory LÉTIN**

Du coup, je pose la question de savoir si on intègre également le CSA polaire ?

**Monsieur le Président**

Non, ce sont des critères pour l'établissement entier. C'est donc le CSA et non les CSAS qui sont. Mais vous avez raison, il n'y a plus de comité technique depuis le mois de janvier. D'autres questions ou remarques ? En Martinique ?

**Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle 972**

Nous passons à 18 votants, Monsieur le président.

**Monsieur le Président**

J'imagine qu'il n'y a pas de questions ? J'ai bien noté que vous êtes 18. Merci beaucoup. Monsieur LÉTIN a une autre question.

**Monsieur Grégory LÉTIN**

En termes de calendrier opérationnel, à la dernière page, je vois « *Avis sur les dossiers de candidature avant juillet 2023* ». Cela fait un peu court si on doit donner des congés à des enseignants qui, l'année suivante, tout de suite après, doivent être suppléés par d'autres collègues. Comment est-ce organisé en termes d'efficacité, de rapidité et d'organisation par le personnel administratif par exemple ?

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

En réalité, nous allons affiner ce calendrier. Mais ce qu'il faut savoir, le calendrier national prévoit que l'on mène les travaux de candidature jusqu'en avril. Ce calendrier a été diffusé au sein de l'établissement. Le calendrier de nos travaux pour les instances à l'année, jusqu'au 31 août de l'année 2023 et nous avons prévu ces actions dans ce calendrier. Mais, nous devons encore affiner compte tenu de ces CRCP. L'idée est d'avoir une approche globale. Si nous devons traiter d'un côté les congés pour projets pédagogiques, et de l'autre côté, laisser les CRCP au titre de l'établissement, on pourrait se dire que c'est un même enseignant-chercheur qui pourrait bénéficier des deux dispositifs au titre de la même année. Mais non. L'idée est d'avoir une approche globale selon qu'on soit sur une orientation pédagogique de recherche thématique. Ce calendrier pour le congé pour projet pédagogique va s'articuler en lien étroit avec celui pour les CRCP. Vous aurez des précisions concernant la mise en œuvre assez rapide.

**Monsieur le Président**

Merci Madame la DRH. D'autres questions ? Non. Je propose de passer au vote.

Sur ce document concernant les critères de congé pour projet pédagogique, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Je n'ai pas d'abstention, pas de vote contre et tout le monde prend part au vote. Unanimité. Merci beaucoup.

**d) Lignes directrices de gestion– RIPEC 2023**

**Monsieur le Président**

Le point suivant concerne les lignes directrices de gestion pour le RIPEC 2023. Madame la DRH, c'est encore à vous. On est sous les LDG nationales.

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Oui. Le régime indemnitaire des personnels enseignants chercheurs et chercheurs fait partie des dispositifs que nous connaissons. Tout n'est pas encore complètement stabilisé parce que les textes sont encore en train d'être modifiés. Je ne vous cache pas que la fonction RH est quelque peu bousculée dans ses pratiques historiques depuis quelques années, avec toutes ces modifications et toutes ces réformes. Pour autant, le choix qui est fait dans notre université est de rester sur les lignes de gestion nationale et de ne pas avoir de subtilités locales particulières. Ce sont donc les dispositions qui ont été publiées au Bulletin officiel de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur que nous allons appliquer cette année. Vous avez là encore eu connaissance des documents et donc je suis à votre disposition si vous avez des questions spécifiques, étant entendu qu'on vous a joint là aussi le calendrier pour la mise en œuvre opérationnelle au sein de l'établissement pour 2023.

**Monsieur le Président**

Merci Madame la DRH. Avez-vous des questions sur ce document ? Madame FLORY ?

**Madame Anny FLORY, PR**

Concernant les avis sur les demandes de prime individuelle par le Conseil académique, pouvez-vous expliquer comment sont sélectionnés les rapporteurs ?

**Monsieur le Président**

C'est le conseil académique qui désigne les rapporteurs par un vote. C'est ce qu'on avait fait l'an dernier. Il y avait eu une proposition et elle avait été validée.

**Madame Anny FLORY ? PR**

C'est donc sur votre proposition ?

**Monsieur le Président**

Oui, sur la proposition du président. On discute, puis on vote. Si quelqu'un est en conflit d'intérêts, par exemple avec un collègue sur lequel il est censé émettre un rapport, la personne se déporte. C'est ce genre de questions qui sont surtout discutées.

D'autres questions ?

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Oui, pardon, excusez-moi. Juste avant, je vais vous apporter quand même une précision que vous n'aviez pas dans le document initial parce que nous attendions ces textes. Il faut savoir que le ministère a revu l'ordre des avis. Dans la nouvelle procédure, l'avis du CNU intervient en amont de l'avis du CAC. Je tenais à vous le dire parce que c'est une nouveauté cette année, compte tenu de ce qui a pu se produire l'année dernière.

**Madame Anny FLORY, PR**

Justement, est-ce que le CAC peut voir l'avis du CNU ?

**Monsieur le Président**

Bien sûr.

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Oui, bien sûr, c'est l'intérêt.

**Monsieur le Président**

Oui, Madame LOUIS-ROSE ?

**Madame Carole LOUIS-ROSE, MCF**

Bonjour. La question que je voulais poser, est-ce que les rapporteurs seront également cette année ... *inaudible*...

**Monsieur le Président**

Je pense que c'est préférable. Sauf s'il y a trop de gens qui ne souhaitent pas émettre de rapport, mais si les collègues sont d'accord, il n'y a pas de conflit d'intérêts et ils seront sollicités prioritairement. Je ne pense pas que ce soit une obligation. C'est le CAC qui désigne les rapporteurs, mais pas forcément en son sein. L'idéal est de confier la tâche aux élus. Maintenant, s'ils ne sont pas disponibles ou s'ils ne peuvent pas, on fera d'autres propositions.

**Madame Carole LOUIS-ROSE, MCF**

Je pose la question car l'an dernier, vous aviez dit que... *inaudible*...

**Pôle Martinique**

Excusez-moi, je ne sais pas si la question est pertinente, mais si on pouvait parler un peu plus fort parce qu'on n'a pas entendu la question précédente. Je pense que c'est sûrement intéressant et on voudrait vraiment participer.

**Monsieur le Président**

On a un vrai problème de sonorisation dans la salle, ce n'est pas de votre faute. C'est vrai que les collègues doivent parler plus fort, sans hurler bien sûr. Désolé. La DSIN est au courant. Ils doivent revoir la captation audio de la salle parce qu'elle dysfonctionne. Il faut donc parler un peu plus fort. J'espère que ce sera réglé. Le problème n'est donc pas en Martinique, il est en Guadeloupe.

La question de Madame LOUIS-ROSE était la suivante : est-ce que les rapporteurs pour les demandes de primes individuelles au titre du RIPEC doivent être exclusivement choisis au sein du CAC ? La réponse est non. C'est le CAC qui désigne les rapporteurs. L'année dernière, j'avais souhaité rester au sein du conseil académique, mais si jamais certains collègues me font savoir qu'ils ne sont pas disposés ou disponibles pour cette tâche, il faudra bien entendu que je fasse des propositions en dehors du conseil académique. Mais il n'y a pas d'obligation, donc on fera au mieux. L'idéal est de confier ce genre de tâche aux élus qui ont eu des mandats par les collègues pour faire ce genre de choses, plutôt que des personnes non élues. Mais si on n'a pas le choix, j'irai vers des non élus, ce qui est réglementaire bien sûr.

D'autres questions sur ce document ou ce dispositif ? Non ? On passe au vote. De toute façon, ce sont les lignes nationales. On n'a rien changé, rien ajouté, rien restreint.

Qui ne prend pas part au vote ? Une personne. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

L'établissement, qui n'a pas le choix de toute façon, s'en tient aux lignes directrices de gestion nationale, telles que présentées dans ce document.

**e) Lignes directrices de gestion – promotion interne des MCF**

**Monsieur le Président**

Dernier point sur ce chapitre des ressources humaines, ce sont les lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des maîtres de conférences. Madame la DRH, c'est encore à vous.

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Merci Monsieur le Président. Pour tout vous dire, tout n'est pas complètement stabilisé. Nous avons pourtant tenu à maintenir ce point à l'ordre du jour de cette instance, mais nous sommes encore en attente du document du ministère. Ce que nous savons, c'est le contingent qui nous est alloué au titre de l'année 2023. Et j'ai envie de dire que c'est tout comme particularité et nouveauté par rapport

à l'an dernier. Là aussi, très certainement, il y aura des modifications, mais à la marge, sur des terminologies. Plutôt que comité d'audition, ce sera un comité de promotion. Mais tout ce que je vous dis, c'est à prendre avec des pincettes parce que nous attendons les textes complémentaires et les circulaires.

### **Monsieur le Président**

Madame la DRH, je propose qu'on ne vote pas ce document. Effectivement, on avait anticipé en espérant que le nouveau décret soit sorti, ce qui n'est pas le cas. Cela fait plusieurs semaines que le ministère nous dit que cela vient, mais pour l'instant on n'a pas le décret qui modifie. On a quelques éléments de langage qui nous ont été donnés. Par exemple, comme l'a dit Madame la DRH, ce ne sera plus un *comité d'audition*, mais un *comité de promotion*. Or, dans ce texte, on parle de *comité d'audition*. Pour l'instant, de ce que l'on sait, ce texte est à jour, mais les choses vont changer. Dans un prochain conseil académique, on vous proposera donc les textes et le dispositif publié et à jour, toujours en attente du ministère.

Donc, il n'y aura pas de vote sur ce point. Les informations dans ce document sont toutes exactes aujourd'hui, mais elles vont évoluer dans les prochaines semaines ou prochains jours.

### **3) Questions diverses**

*[Pas de question diverses]*

### **Monsieur le Président**

Cela termine ce conseil académique plénier. Il n'y avait pas de questions diverses. Je vais remercier l'ensemble des membres de ce CAC qui se sont rendus disponibles. Je remercie en particulier les étudiants, les personnels administratifs et les personnalités extérieures également. Nous poursuivons avec un conseil académique restreint aux enseignants. Chers confrères enseignants, chercheurs et enseignants, je vous prie de bien vouloir rester. Et merci à tous d'être venus.

***Fin de la séance à 10H00***